

PROCURATION ASSEMBLÉE GÉNÉRALE UFOLEP 44

Samedi 19 Novembre 2022

A Château Thébaud

**Ce document sera à présenter à l'accueil le jour de l'AG
AVEC LA LICENCE UFOLEP
DE LA SAISON 2022/2023**

Nom de l'association :

Sera présentée par Madame, Monsieur : Président oui non

de l'association :

Licence n° pour le/la représenter lors de toutes démarches statutaires (votes), en Assemblée

Générale UFOLEP départementale du samedi 19 novembre 2022.

Nombre de voix ¹ :

A le 2022

Signature du Président :

**ATTENTION : Le mandaté doit être licencié UFOLEP
. Seules les personnes, en possession de ce document dûment rempli et de leur licence, pourront participer à la
vie statutaire.**

Une seule personne peut être mandatée par association (et non par section). Exemple :
une association = 4 sections = 1 mandat.

¹ Le nombre de voix correspond au nombre d'adhérents de la saison 2021/2022